



Comté de Lotbinière

Municipalité de St-Sylvestre

Les séances du conseil en temps de COVID-19

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le Code municipal du Québec et la Loi sur les cités et villes. En vertu d'un arrêté ministériel émis le 15 mars 2020, le conseil et le comité exécutif ou administratif de toute municipalité, communauté métropolitaine, société de transport en commun ou régie intermunicipale sont autorisées à siéger à huis clos et leurs membres sont autorisés à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication. Ainsi, depuis le 15 mars, les municipalités, les MRC et les régies intermunicipales peuvent siéger à huis clos ou délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication comme les téléconférences ou par visioconférence.

Le conseil de la municipalité de St-Sylvestre siège en séance ordinaire ce 6 avril 2020 par voie de téléconférence.

Sont présents à cette téléconférence :

Monsieur Mario Grenier, maire

Monsieur Gilbert Bilodeau, conseiller # 1

Madame Nancy Lehoux, conseillère # 2

Monsieur Roger Couture, conseiller #3

Madame Sonia Lehoux, conseillère # 4

Monsieur Étienne Parent, conseiller #5

Monsieur Steve Houley, conseiller # 6

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par téléconférence : Madame Marie-Lyne Rousseau, directrice générale et secrétaire-trésorière.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement : « Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence ».

Actes législatifs du conseil

- a) Résolution d'adoption du rapport d'activités du service de sécurité incendie de 2019
- b) Résolution TECQ
- c) Résolution pour l'achat d'une génératrice
- d) Résolution pour le nouveau site internet
- e) Paiement des taxes municipales (enlever les intérêts et paiement en plus de 6 versements pour 2020)
- f) Adoption du budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
- g) Demande de la fabrique Sainte-Mère de Jésus, secteur St-Sylvestre
- h) Demande du *Club des aventuriers*
- i) Demande du *Regroupement des personnes aidantes* de Lotbinière
- j) Achat de matériel pour les pompiers

Résolution numéro 52-2020

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Étienne Parent et résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

Résolution numéro 53-2020

Adoption du dernier procès-verbal

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Nancy Lehoux et résolu que les procès-verbaux du mois de mars 2020 soient acceptés tels que présentés.

Résolution numéro 54-2020

Adoption du rapport d'activité annuel 2019 du service de sécurité incendie

ATTENDU la réception du rapport annuel 2019 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté du 27 mars 2020;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance;

IL EST PROPOSÉ PAR STEVE HOULEY

ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le Conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2019.

Résolution numéro 55-2020

Résolution TECQ

Attendu que :

- La municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est résolu que :

- La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n°1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

- La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Résolution numéro 56-2020

Résolution pour l'achat d'une génératrice

ATTENDU QUE le centre multifonctionnel sera le centre d'hébergement en situation de sécurité civile;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a pris la décision de faire l'achat d'une génératrice pour desservir le centre multifonctionnel;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été demandées et que l'étude de celles-ci ont été faites;

Il est proposé par Steve Houley, appuyé par Gilbert Bilodeau et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate les compagnies Génératrice Beaumont et Électricité NC inc. pour l'achat et l'installation de la génératrice et du système électrique au centre multifonctionnel au coût de 58 010\$ plus taxes.

Résolution numéro 57-2020

Résolution pour le nouveau site internet

ATTENDU QUE la municipalité de St-Sylvestre a la possibilité de refaire son site internet;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été demandées et qu'elles ont été étudiées par le conseil;

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre mandate la firme Axialmedia pour la conception de son site internet au coût de 4 305\$.

Résolution numéro 58-2020

Résolution pour l'annulation des intérêts en 2020

Il est proposé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que

Les taux d'intérêts et de pénalité du règlement numéro 136-20169 sont suspendus et sont fixés à « 0 % » jusqu'au 31 décembre 2020.

La présente résolution a effet depuis le 1^{er} mars 2020.

Résolution numéro 59-2020

Résolution d'adoption du budget de la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement d'adopter le budget présenté par la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage.

Résolution numéro 60-2020

Demande de la fabrique Sainte-Mère de Jésus, secteur St-Sylvestre

CONSIDÉRANT la situation particulière de la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE les gens sont confinés à la maison pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs bénévoles responsables de la collecte aux portes de la CVA ont plus de 70 ans et qu'il leur est impossible d'effectuer ces tâches;

CONSIDÉRANT QUE les pertes financières risquent d'affecter grandement les dons à la CVA.

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu unanimement que la municipalité accepte d'assumer les frais de secrétariat et de loyer de la fabrique Sainte-Mère de Jésus, secteur St-Sylvestre s'élevant à 4 425\$.

Résolution numéro 61-2020

Demande du Club des Aventuriers

Il est proposé par Gilbert Bilodeau, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte la demande du Club des Aventuriers pour leur donner le droit de passage pour une randonnée qui aura lieu le 16 mai 2020.

Résolution numéro 62-2020

Demande du Regroupement des personnes aidantes de Lotbinière

Il est proposé par Étienne Parent, appuyé par Roger Couture et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte d'offrir la salle gratuitement pour la présentation d'une pièce de théâtre portant sur l'Alzheimer en septembre 2020.

Résolution numéro 63-2020

Achat de matériel pour les pompiers

Il est proposé par Nancy Lehoux, appuyé par Sonia Lehoux et résolu unanimement que la municipalité de St-Sylvestre accepte les achats d'un radio fixe avec son antenne cellulaire sur le toit de la caserne et une antenne cellulaire avec un amplificateur cellulaire fait par le directeur incendie au montant approximatif de 4000\$.

Période de questions des citoyens : Réunion par téléconférence, à huis clos

Bibliothèque : Elle est fermée jusqu'à nouvel ordre. Un coin pour enfants a été aménagé.

Loisirs : Le projet de la cabane de balle est retardé

Matières résiduelles : Rien de spécial

Centre multifonctionnel : Pas de réunion en mars. Le rapport financier est fait et sera déposé sous peu à la municipalité

Inspecteur municipal : Mettre des cônes dans Ste-Catherine

CCU : Aucune réunion

MRC : Réunion par visioconférence

Pompier : Nouvelles mesures en raison du covid-19.

Corporation DÉFI : La réunion a eu lieu. Ils ont fait 9 000\$ de profits nets incluant les commanditaires de 4000\$.

Comité éolien : Aucune réunion. Pattern a fait parvenir un montant de 1000\$ à chaque municipalité pour aider la population en attendant l'aide gouvernementale.

Développement local : Rien de spécial

Comité famille : Rien de spécial

Résolution numéro 64-2020

Résolution sur les comptes à payer

Il est proposé par Roger Couture, appuyé par Steve Houley et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient acceptés à partir du numéro 8435 au numéro 8470 inclusivement tel que présenté.

Correspondance :

Levée de l'assemblée est faite à 20h57, l'ordre du jour étant épuisé.

Adopté à la séance du 4 mai 2020.

Mario Grenier

Marie-Lyne Rousseau

Je, Mario Grenier, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par mois de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du code municipal.

Mario Grenier